

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 juin 2023
Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 16
Absents avec procuration : 10
Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/07/06/009

OBJET : Autorisation du Maire à recruter sur emploi permanent un agent contractuel en qualité d'Adjoint technique territorial, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Madame BOLIS expose à l'Assemblée que la commune s'est mise en quête en début d'année d'un nouveau cuisinier, afin de renforcer les équipes en place au sein des restaurants scolaires.

Ce recrutement est rendu nécessaire pour diverses raisons. Tout d'abord pour faire face au nombre important de convives servis quotidiennement dans les cantines des deux groupes scolaires. Ensuite parce que les équipes de restauration scolaire sont désormais sollicitées en régie pendant les périodes de vacances scolaires, pour confectionner et servir les repas servis aux enfants qui fréquentent l'Accueil Collectif de Mineurs. Enfin parce que la future mise en service du nouvel outil de production du groupe scolaire Henri Barbusse est l'occasion de professionnaliser encore davantage notre équipe de production, au service des enfants Cendrioux.

Pour pourvoir le poste de cuisinier ouvert au recrutement, la commune a diffusé sur le site dédié aux recrutements de la fonction publique (www.emploi-territorial.fr) une offre d'emploi.

Les démarches de recrutement engagées par la commune pour tenter de pourvoir le poste par un fonctionnaire n'ont pour l'heure pas été fructueuses, faute de candidat postulant par la voie statutaire correspondant au profil recherché.

En revanche, un candidat postulant hors voie statutaire présente les qualités techniques et l'expérience nécessaires pour ce poste. Ce candidat est titulaire d'un BEP-CAP Hôtellerie - Restauration ainsi que d'un Brevet professionnel de Cuisinier. Il est actuellement en poste au sein des effectifs de la commune, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Il donne pleine satisfaction.

Considérant que ce nouveau poste de cuisinier devra être pourvu à la prochaine rentrée scolaire pour les raisons ci-avant rappelées, il vous est proposé de suivre l'avis favorable de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 27 juin 2023 et d'autoriser le Maire à engager ce candidat sur emploi permanent, en qualité d'agent contractuel de droit public, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (C.D.D.).

Le contrat en question sera conclu en application des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et selon les modalités suivantes :

- Engagement du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, au grade de d'Adjoint technique territorial (catégorie C), en référence à l'échelon 5 (IB 374 - IM 345), à temps complet (35/35^{ème}), dans le cadre d'un cycle de travail annualisé ;
- Le traitement ainsi défini sera inférieur au minimum de traitement de la fonction publique. Aussi, la rémunération de l'agent sera définie sur la base du minimum de traitement en vigueur.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10 juillet 2023

Reçu en préfecture le 11 JUIL. 2023

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.